



ARRETE N° 26-6468 du 22 OCT. 2026

**DIRECTION GENERALE
ADJOINTE DES RESSOURCES,
EDUCATION ET NUMERIQUE**
Direction des Ressources humaines

DE DELEGATION DE SIGNATURE DE

Monsieur Xavier DUPORCHE

Attaché territorial

Chef du service Emploi insertion

Direction Emploi, insertion et logement

Direction générale adjointe des Solidarités

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 13 octobre 2026, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 13 octobre 2026, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Sur la proposition de Madame la Directrice générale des services du Département,

ARRETE

ARTICLE 1 Délégation est donnée à Monsieur DUPORCHE, attaché territorial, Chef du service Emploi insertion, à l'effet de signer :

tous les actes relevant de ses activités telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services,

à l'exception :

- des conventions, des marchés publics et de leurs actes modificatifs, excepté :
 - les marchés et accords-cadres conclus après procédure adaptée, tels que définis par le droit en matière de marchés publics, dont le montant est inférieur à 10 000 € HT,
 - les commandes et marchés subséquents passés en exécution d'un accord-cadre signé dans la limite de 10 000 € HT,
- des actes notariés,
- des décisions qui engagent les finances du Département au-delà de 10.000 € HT,
- correspondances aux Ministres, aux Parlementaires et au Préfet.

ARTICLE 2 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur DUPORCHE, la délégation de signature accordée à l'article 1 du présent arrêté est donnée à :

- Monsieur Laurent PLUMAIL, attaché territorial, Chef du bureau Accueil, orientation, contrôle,
- Monsieur Cédric BELOEIL, attaché territorial, Chef du bureau Actions d'insertion,
- Madame Eponine RICHARD, attaché contractuel, Chef du bureau Administratif et Juridique,
- Madame Anita JUGLET-FOURMY, attaché territorial, Chef du bureau Emploi,

à l'effet de signer :

- les correspondances ou décisions n'ayant pas d'incidence financière supérieure à 10 000 € HT,
- les bordereaux de transmission,

relevant des activités du service Emploi insertion.

ARTICLE 3 Délégation est donnée à Monsieur DUPORCHE, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

ARTICLE 4 Madame la Directrice générale des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur DUPORCHE, Monsieur PLUMAIL, Monsieur BELOEIL, Madame RICHARD et Madame JUGLET-FOURMY, et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».

Acte certifié exécutoire, compte tenu de sa réception au contrôle de
légalité le 23 OCT. 2026
et de sa publication ou notification le 23 OCT. 2026



Frédéric BEAUCHEF